



**UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE ESPACES,
CULTURES ET DEVELOPPEMENT**



**Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole
(LaGREA)**

***Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement
(J GRAD)***



ISSN : 1840-9962

N°001, Juin 2026

Volume 7

Disponible en ligne sur :

URL : <http://j-grad.org/accueil/>

Mail pour soumission d'article : jgradinfos@gmail.com

INDEXATIONS INTERNATIONALES

<https://zenodo.org/records/11547666>



External resources

Image URL: <https://zenodo.org/badge/DOI/10.5281/zenodo.11561806.svg>

Target URL: <https://doi.org/10.5281/zenodo.11561806>

[https://J GRAD - SJIFactor.com](https://J_GRAD-SJIFactor.com)

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23787>

IMPACT FACTOR DE J-GRAD: **SJIF 2026: 7.811**

Previous evaluation SJIF

SJIF Impact Factor

2025: 6.621

2024: 5.072

2023: 3.599

2022: 3.721

The journal is indexed in: SJIFactor.com

URL : <http://j-grad.org/accueil/>

Mail : jgradinfos@gmail.com

J_GRAD visible sur :

- [Google scholar](#)
- [academia.edu](#)
- [issuu](#)
- [Orcid](#)
-

COMITE DE PUBLICATION

Directeur de Publication : Professeur Moussa GIBIGAYE

Rédacteur en Chef : Professeur Bernard FANGNON

Conseiller Scientifique : Professeur Brice SINSIN

COMITE SCIENTIFIQUE

BOKO Michel (UAC, Bénin)
SINSIN Brice (UAC, Bénin)
ZOUNGRANA T. Pierre, Université de Ouagadougou, (Burkina Faso)
AFOUDA Fulgence (UAC, Bénin)
TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin)
TOHOZIN Antoine Yves (UAC, Bénin)
KOFFIE-BIKPO Cécile Yolande (UFHB, Côte d'Ivoire)
GUEDEGBE DOSSOU Odile (UAC, Bénin)
Joseph ASSI KAUDJHIS, Université ALASSANE OUATTARA, Bouaké, (Cote d'Ivoire)
Arsène DJAKO, Université ALASSANE OUATTARA, Bouaké, (Cote d'Ivoire)
CHOPLIN Armelle (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France)
SOKEMAWU Koudzo (UL, Togo)
VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin)
TCHAMIE Thiou Komlan, Université de Lomé (Togo)

SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
OGOOWALE Euloge (UAC, Bénin)
HOUNDENOU Constant (UAC, Bénin)
CLEDJO Placide (UAC, Bénin)
CAMBERLIN Pierre, Université de Dijon (France)
SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
FOK Michel, Chercheur au CIRAD, Montpellier, France
KOUASSI Konan, Université ALASSANE OUATTARA, Bouaké, (Cote d'Ivoire)
OREKAN Vincent O. A. (UAC, Bénin)
ODOULAMI Léocadie (UAC, Bénin)
KAMAGATE Bamory, Université Abobo-Adjamé, UFR-SGE (Côte d'Ivoire)
YOUSSAOU ABDOL KARIM Issiaka (UAC, Bénin)

COMITE DE LECTURE

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin), DOSSOU GUEDEGBE Odile (UAC, Bénin), TOHOZIN Antoine (UAC, Bénin), VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin), VIGNINO Toussaint (UAC, Bénin), GIBIGAYE Moussa (UAC, Bénin), YABI Ibouaïma (UAC, Bénin), ABOUDOU, YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou (UP, Bénin), AROUNA Ousséni (UNSTIM, Bénin), FANGNON Bernard (UAC, Bénin), GNELE José (UP, Bénin), OREKAN Vincent (UAC, Bénin), TOKO IMOROU Ismaïla (UAC, Bénin), ETENE Cyr Gervais (UAC, Bénin), VISSOH Sylvain (UAC, Bénin), AKINDELE A. Akibou (UAC, Bénin), BALOUBI David (UAC, Bénin), KOMBIENI Hervé (UAC, Bénin), OLOUKOÏ Joseph (AFRIGIS, Nigéria), TAKPE Auguste (UAC, Bénin), ABDOULAYE Djafarou (UAC, Bénin), DJAUGA Mama (UAC, Bénin), NOBIME Georges (UAC, Bénin), OUASSA KOUARO Monique (UAC, Bénin), GBENOU Pascal (UAC, Bénin), KOUMASSI Dègla Hervé (UAC, Bénin), AHOMADIKPOHOU Dèdègbè Louis ALI Rachad Kolamolé (UAC, Bénin), TOGBE Codjo Timothée (UAC, Bénin), KADJEBIN Roméo (UAC, Bénin), GUEDENON D. Janvier (UAC, Bénin), SABI YO BONI Azizou (UAC, Bénin), DAKOU B. Sylvestre (UAC, Bénin), TONDRO MAMAN Abdou Madjidou (UAC, Bénin), BOGNONKPE Laurence Nadine (UAC, Bénin), ADAM Youssoufou (UAC, Bénin), ADJAKPA Tchékpo Théodore (UAC, Bénin) ; DOVONOU Flavien Edia (UAC, Bénin), SODJI Jean (UAC, Bénin), AZIAN Déhalé Donatien, SOVI Emmanuel (UAC, Bénin) (UAC, Bénin), AWO Dieudonné (UAC, Bénin). +

ISSN : 1840-9962

Dépôt légal : N° 12388 du 25-08-2020, 3ème trimestre Bibliothèque Nationale Bénin

SOMMAIRE		
N°	TITRES	Pages
1	PANOUMASSI Minnahi Carol Wesley, ODJOUBERE Jules : <i>Services écosystémiques et vulnérabilité du Vitex doniana dans la Basse Vallée de l'Ouémé au Sud-Est du Bénin</i>	4-16
2	Sandé ZANNOU & Zinsou Simon Aser HONVO : <i>Cartographie des zones vulnérables à l'insécurité dans la commune de Pobè (Bénin)</i>	17-31
3	SEMONDJI Comlan Guy-Elvis, TENTE Brice, YABI Ibouaïma : <i>trajectoires spatio-temporelles des mangroves du site Ramsar 1017, dans le bassin inférieur du fleuve mono (Grand-Popo, Bénin) entre 1995 et 2025 : apports de la télédétection multi-temporelle</i>	32-46
4	TCHAOU Ahognisso Gabin et IMOROU Zoukifilou : <i>Effets socio-economiques de la libération de l'emprise de la Route Nationale Inter états 2 (RNIE2) dans la ville de Kandi au nord du Bénin</i>	47-57
5	MOBILANDZANGO M. Ghislain, EBAMA Nicole Yolande, NGOULOUMA Andre Christ, NGOUMA Damase : <i>Impact socio-économique de la zone agricole protégée d'Inoni Falaise sur les ménages agricoles (District de Ngabe, République du Congo)</i>	58-73
6	DJAOUGA Mama, ATCHADE Jesumahon Victorine, ALOU Soumanou : <i>Modélisation prédictive des terres de parcours de l'élevage de bovin dans les arrondissements de Kalale et de Dèrassi (commune de Kalale)</i>	74-86
7	N'GOMORY Kone Ferdinand ; N'GUESSAN Yao Bruno & N'DRI Kouame Frederic : <i>Baisse de la production vivrière, un tourment dans le département d'Odienné</i>	87-102
8	AFFORO GUY MATTHIEU ETTIEN : <i>De l'informel à la formalisation de l'emploi en côte d'ivoire</i>	103-117
9	GBOKO Kouassi Adjoumani : <i>Stratégies de fertilisation des sols maraichers à Bouaké (Cote d'Ivoire) : association fumier de volaille et engrais minéraux</i>	118-131
10	GBODJE Jean-François Aristide : <i>Analyse des potentialités et contraintes de la riziculture dans la sous-préfecture de Napiéolédougou au nord de la côte d'ivoire</i>	132-152
11	YAO N'ZUE Pauline épouse SOMA : <i>Orpaillage illégale et dégradation du monde agricole dans la Sous-Préfecture de nielle au nord de la côte d'ivoire</i>	153-169
12	AYEMOU Anvo Pierre : <i>Organisation spatiale des bacs à ordures et dysfonctionnement du service de collecte dans la ville de Bouaké</i>	170-183
13	BRISSY Adeline Olga : <i>Bas-fonds urbains à Bouaké (centre, Cote d'Ivoire) : vulnérabilité et gestion des risques sanitaires par les populations riveraines</i>	184-203
14	TOGBE Codjo Timothée : <i>Logiques structurant la persistance des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans l'arrondissement d'Atomé au sud-ouest du Bénin</i>	204-214
15	SAGNA Ousmane Michael Coutamaraou, DIALLO Boubacar, SANÉ Yancouba : <i>Contribution de la production semencière rizicole à la sécurité alimentaire des ménages dans la partie ouest de la Commune de Djinaky en basse-Casamance (Sénégal)</i>	215-230
16	GUERA CHABI YORO Yarou : <i>Impacts de la remontée des eaux de la Komadougou Yobé sur les activités des productions agricoles dans le département de Diffa au Niger</i>	231-247
17	YAROU Imorou : <i>Gouvernance locale, pratiques culturelles locales et initiatives de développement durable de la commune de Kalalé au nord Bénin</i>	248-261
18	AGBOHESSOU Afiavi Diane, AHOMADIKPOHOU Dedegbe Louis ⁽²⁾, GBAGUIDI Arnould, GIBIGAYE Moussa : <i>Effets du suivi post-formation sur la performance des producteurs d'ananas dans le département de l'Atlantique (Bénin)</i>	262-275
19	SEKONGO PENAKALATCHAN Mouctar, KAMBIRE Sambi, : <i>Aspects des problématiques morphodynamiques au nord de la cote d'ivoire : érosion, morphologie des dépôts dans le système des vallées, leur rôle économique et écologique</i>	276-294
20	KOUADIO Kouakou Abraham : <i>Valorisation de la poterie dans la perspective de développement touristique du département de Katiola</i>	295-306

21	MAMADOU MOUSTAPHA Ari, Hadiza KIARI FOUGOU : <i>Impacts de la remontée des eaux de la Komadougou Yobé sur les activités des productions agricoles dans le département de diffa au Niger</i>	307-322
22	AHITCHEDE JOHNSON Francine Innocentia ; HEKPAZO Patricia B. ; TOSSOULEGUE Symphorose S. B. ; ANAGONOU Sèdjro Gimatal Esaï ; JOHNSON Roch Christian ; CODJO-SEIGNON Karine Lucrèce Marie : <i>Niveau d'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement dans les ménages de la commune de Ouinhi au sud du Bénin</i>	323-360
23	YAMONTCHÉ Stanislas Kocou Honore, JOHNSON Roch Christian, HOUSSOU Christophe Sègla : <i>Profil d'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement dans la commune d'Abomey-Calavi en 2025 : état des lieux et leviers d'amélioration</i>	361-370
24	GRAH Diéké Jean Barthélémy : <i>Transhumance et contournement des normes pastorales : facteurs de destruction de culture dans la région du Tchologo (nord de la Côte d'Ivoire)</i>	371-387
25	TANKO Issa Yahaya ; MOUSSA MAHAMADOU Sani ; AMADOU Boureima : <i>Exploitation maraîchère de la mare de dan Doutchi dans la commune rurale de Bagaroua au Niger : entre contraintes et opportunités</i>	388-402
26	DIOP Fatima, SANE Bouly : <i>Vers une gouvernance participative de la ressource en eau dans la SUGP Moyenne-Casamance, Sénégal</i>	403-415
27	GOUNSE Yao Maxime ; HOUNDJI Pamphile ; AHOMADIKPOHOU Dèdègbê Louis : <i>Pratiques agroécologiques actuelles dans la réserve de biosphère transfrontalière du Mono au Bénin</i>	416-432
28	ZOHOURE GAZALO Rosalie : <i>Modes d'évacuation des boues de vidange et problèmes sanitaires au sein de la population de Grand-Campement dans la Commune de Koumassi en Côte-d'Ivoire</i>	433-444
29	YÉO SIRIKI ; OUATTARA OUMAR ; N'GUESSAN KACOU FRANÇOIS : <i>Dynamiques d'exploitation et impacts socio-économiques du barrage hydro-agricole de Kafiné (centre-nord de la côte d'ivoire) : entre opportunités agricoles et défis de durabilité</i>	445-459
30	WOKOU Guy C : <i>Changements climatiques et implications environnementales du colonat agricole dans la dépression d'Issaba au sud du Bénin</i>	460-474

VERS UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LA SUGP MOYENNE-CASAMANCE, SENEGAL

TOWARDS PARTICIPATORY GOVERNANCE OF WATER RESOURCES IN THE SUGP MIDDLE CASAMANCE, SENEGAL

DIOP Fatima, Étudiante

Institut des Sciences de l'Environnement, Faculté des Sciences et Techniques, UCAD

Email : fatimadiop394@gmail.com

SANE Bouly, Docteur

Département de Géographie, U.F.R. Sciences et Technologies, UASZ, Laboratoire de Géomatique et d'Environnement, BP 523 Ziguinchor (Sénégal).

Email : b.sane79@zig.univ.sn

Auteur correspondant : DIOP Fatima ; Email : fatimadiop394@gmail.com

Reçu le 30 mars 2026 ; **Évalué** le 9 avril 2026 ; **Accepté** le 15 juin 2026

RESUME

La gestion inclusive de la ressource en eau assure la collaboration et la cohérence des réponses apportées face aux crises hydriques. Ces stratégies sont mesurées entre les pratiques individuelles et collectives, au sein des territoires.

Cette étude cherche à identifier les stratégies de gestion inclusive de la ressource en eau dans la SUGP Moyenne Casamance. Il s'agit de relever dans les projets et programmes l'ensemble des activités qui facilitent la participation de tous les acteurs à la gouvernance de l'eau.

Pour cette étude, une méthodologie mixte a été utilisée. Elle s'est appuyée sur des entretiens avec 03 responsables de services déconcentrés, 03 autorités territoriales, 06 présidents de comités de gestion de l'eau, 03 présidentes de coopératives de productrices agricoles et 03 animateurs de terrain des projets. En complément, des enquêtes quantitatives ont été menées auprès de 149 maraîchers, producteurs de banane, agriculteurs et usagers domestiques afin d'évaluer leur niveau d'implication et leur connaissance des réformes liées à la gestion de l'eau.

L'étude montre l'existence de 03 cadres de gestion de l'eau dans les communes visitées, avec des rôles et missions spécifiques. Grâce aux projets SEN'GIRE et USAID-GIRE, ces cadres ont été redynamisés et ont contribué, selon les acteurs, à promouvoir la GIRE territoriale. Les activités de sensibilisation sur la GIRE et la réglementation de la police de l'eau menées permettent une appropriation locale globale. L'intervention des 9 a permis l'application d'une gestion collégiale et plus adaptée aux réalités locales, favorisant une réponse efficace aux besoins en eau des communautés, et aux inégalités socio-environnementales. Toutefois, près de 88 % des enquêtés ne connaissent pas l'existence des cadres qui régulent la gestion de l'eau, 57 % affirment que les règles de gestion ne sont pas respectées, ce qui constitue une limite et nécessite une large diffusion de ce processus décisionnel.

Mots clés : Moyenne Casamance, GIRE, Gestion inclusive, Ressource en eau, Stratégies.

ABSTRACT

Inclusive water resource management ensures collaboration and consistency in responses to water crises. These strategies span both individual and collective practices within the regions. This study seeks to identify strategies for inclusive water resource management in the Middle Casamance SUGP. The aim is to identify, within projects and programs, all activities that facilitate the participation of all stakeholders in water governance. For this study, a mixed-methods approach was used. It was based on interviews with 3 heads of decentralized services, 3 territorial authorities, 6 chairs of water management committees, 3 presidents of agricultural women's cooperatives, and 3 field project coordinators. In addition, quantitative surveys were conducted among 149 market gardeners, banana growers, farmers, and domestic users to assess their level of involvement and their knowledge of reforms related to water management. The study reveals the existence of three water management frameworks in the visited municipalities, each with specific roles and responsibilities. Thanks to the SEN'GIRE and USAID-GIRE projects, these frameworks have been revitalized and, according to stakeholders, have contributed to promoting territorial IWRM. The awareness-raising activities on IWRM and water policing regulations that have been carried out are fostering comprehensive local ownership. The projects intervention has enabled the implementation of a collaborative management approach that is better suited to local realities, promoting an effective response to the water needs of communities and addressing socio-environmental inequalities. However, nearly 88% of respondents are unaware of the existence of frameworks regulating water management, and 57% state that management rules are not being followed, which constitutes a limitation and requires widespread dissemination of this decision-making process.

Key words: IWRM, Inclusive Management, Water Resource, Middle Casamance, Strategies.

INTRODUCTION

Au Sénégal, bien que les ressources en eau y soient abondantes, leur gestion durable demeure un défi majeur en raison des disparités régionales. Exacerbée par les irrégularités pluviométriques, la pollution et l'urbanisation rapide, la disponibilité de l'eau devient de plus en plus réduite (UEMOA, 2024). Face à ces défis, le Sénégal au lendemain des conférences de Rio et de Dublin en 1992 a adopté des réformes significatives. Ces derniers ont été motivés par un retrait progressif de l'État dans les services essentiels, donnant ainsi naissance à une gestion décentralisée et plus inclusive avec l'adoption de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en 2007 (DGPRES, 2007). Le cadre institutionnel de la GIRE au Sénégal intègre ainsi les dimensions des Objectifs de Développement Durable (ODD) et des changements climatiques dans les politiques de gestion de l'eau. Cette approche fait appel à une implication des communautés dans les processus de prise de décision et de mise en œuvre des projets et programmes en lien avec la gestion de l'eau en intégrant une approche territorialisée motivée par les critiques d'une approche centralisée (Baron *et al.*, 2022).

Ainsi, le pays a été divisé en cinq (05) grandes Unités de Gestion et de Planification des Ressources en Eau (UGP), elles-mêmes subdivisées en Sous Unités (SUGP), en fonction des zones éco-géographiques et des bassins versants. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action pour le Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), des outils de planification ont été développés à différentes échelles de gouvernance, accompagnés de cadres de concertation favorisant la coordination et la participation des acteurs. Toutefois, l'opérationnalisation de cette démarche à l'échelle locale reste un enjeu central, nécessitant une adaptation des outils et des mécanismes de gouvernance. L'absence de prise en compte et d'évaluation de l'efficacité des règles pré-GIRE en termes de protection des ressources pourrait porter atteinte à l'acceptation de la GIRE et à sa compréhension. Le principe d'une hybridation de règles caractérisées par la coexistence de modèles de gouvernance des eaux paraît plus adapté au contexte local (Baron *et al.*, 2022). Ainsi cette étude cherche à répondre à la question de savoir quelles stratégies pour une gestion inclusive de la ressource en eau dans la Sous Unité de Gestion et de Planification des ressources en eau (SUGP) Moyenne-Casamance. Des initiatives allant dans le sens d'intégrer les communautés dans la gestion des ressources naturelles sont présentes dans la SUGP Moyenne-Casamance. L'objectif de cette étude est d'identifier les stratégies de gestion inclusive de la ressource en eau dans la SUGP Moyenne-Casamance.

I. MATERIEL ET METHODES

1.1 Présentation de la zone d'étude

Situé au Sud du Sénégal, la SUGP Moyenne Casamance est une unité de gestion de l'eau définie par la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRES) dans le cadre du PAGIRE (2007) du Sénégal, couvrant la partie centrale du bassin hydrographique de la Casamance avec une superficie d'environ **16000 km²**. Elle correspond à un territoire hydrologique et socio-économique caractérisé par un réseau de marigots, de bras fluviaux et de zones palustres, traversée par le Soungrougrou (figure1) au sein d'un climat tropical humide avec une forte pluviométrie, d'un régime hydrologique saisonnier marqué (hautes eaux en saison des pluies), et d'une diversité d'écosystèmes (DGPRES, 2023). La SUGP Moyenne-Casamance sert de dispositif pivot pour articuler la GIRE avec les dynamiques locales de gestion communautaire dont les comités d'eau, usagers de marigots, groupements de producteurs (DGPRES, 2007). La Moyenne-Casamance constitue un espace de conflit d'usage entre agriculture, pêche, élevage et besoins domestiques occasionnés par la forte dépendance

des populations aux ressources en eau ce qui renforce la nécessité de dispositifs de gestion concertés et participatifs au niveau de la SUGP.

La carte ci-après (figure1) présente la localisation de la SUGP Moyenne-Casamance avec son cours d'eau principale.

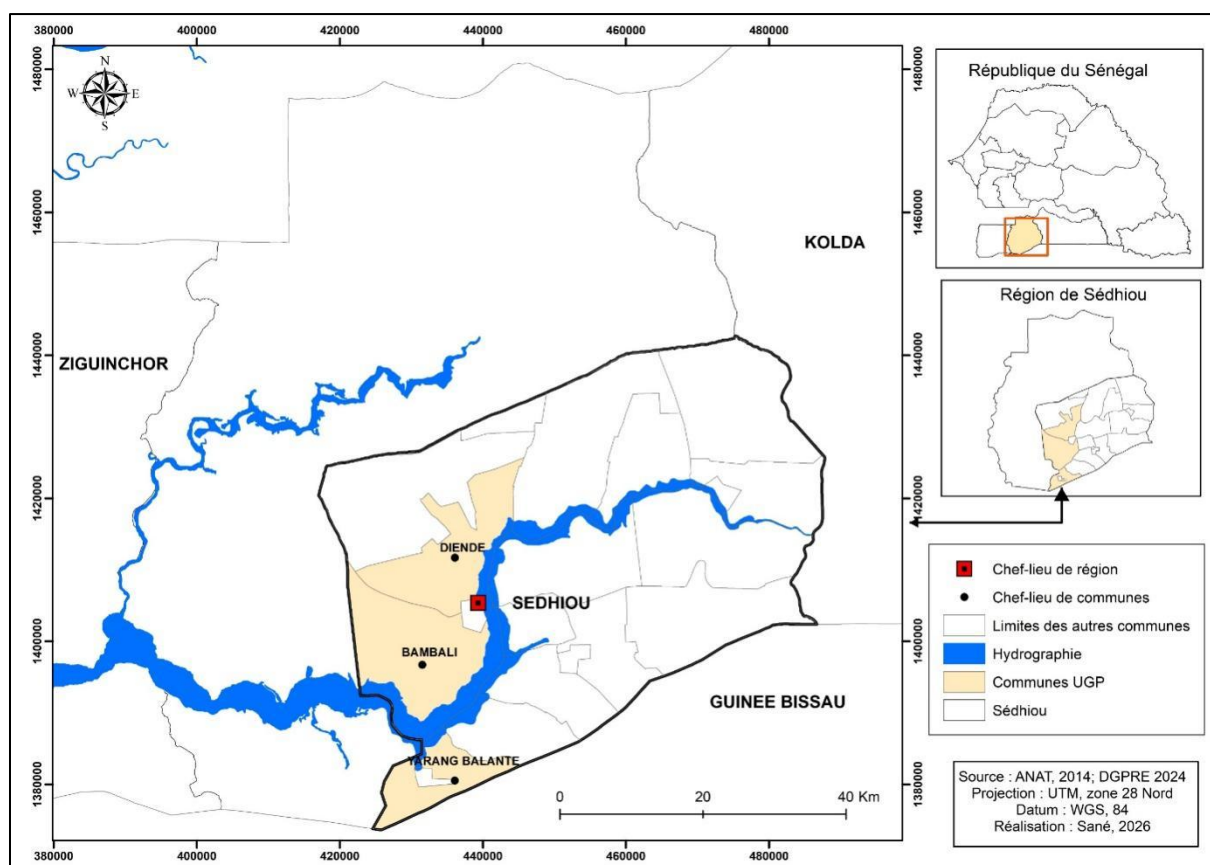


Figure 1 : Localisation de la Sous-unité de Gestion et de Planification Moyenne-Casamance

1.1 Collecte de données

Le travail a d'abord reposé sur une recherche documentaire, permettant de recueillir des informations précises sur la problématique et la zone étudiée. Cette revue s'est appuyée sur des ouvrages, articles et thèses traitant de questions similaires, ainsi que sur des projets et programmes récents de gestion de l'eau menés dans la SUGP Moyenne Casamance, dont les résultats ont fourni des enseignements utiles. Ensuite, pour la collecte de données socio-économiques, une approche combinée a été adoptée associant technique qualitative et quantitative. L'approche qualitative reste par ailleurs la base de cette présente étude. Elle est fondée sur des entretiens, avec les autorités municipales (03), les services techniques (03), les présidents de comité de gestion de l'eau (06), (03) présidentes de coopératives de productrices agricoles et (03) coordinateurs ou animateurs de terrain des projets. Des focus group ont également eu lieu avec les acteurs communautaires : membre des cadres de gestion, groupement de producteurs et usagers domestiques.

Pour les enquêtes quantitatives, des villages témoins ont été sélectionnés en fonction de la présence de cadres de gestion et de leur participation aux projets étudiés. Les enquêtes ont ainsi été menées dans les communes de Bambali, Diendé et Yarang-Balante auprès de 149 usagers.

II. RESULTATS

2.1 Mise en place des instances locales de gestion de l'eau

Conscient de l'importance de l'approche inclusive et du rôle des communautés dans la gestion des ressources naturelles, notamment l'eau, l'État du Sénégal a réglementé la mise en place de cadres de gestion. L'arrêté n°1541 du 28 janvier 2019 fixe ainsi les règles d'organisation et de fonctionnement des cadres de concertation dans les UGP et SUGP, sous la responsabilité de la DGPRE. L'arrêté encourage également la création de cadres de concertation qui impliquent divers acteurs, y compris les Collectivités Territoriales, les usagers et les services techniques afin d'assurer une meilleure coordination de la gestion des ressources naturelles. Cet arrêté s'inscrit dans un contexte plus large de développement durable et d'optimisation des ressources en eau au Sénégal. Il vise à améliorer l'accès à l'eau potable tout en préservant l'environnement et de prendre en compte les besoins spécifiques des communautés rurales marginalisées dans une perspective de justice spatiale (Diouf *et al.*, 2024). Ainsi, quatre (04) cadres de gestion ont été identifiés dans la SUGP Moyenne-Casamance à savoir les Comités communaux de l'eau (CCE), les Comités de Pilotage des Forages (CPF), les Comités de Gestion de Forage (CGF) et les Comités de Vallées (CV). Ces dispositifs visent la gestion de l'eau dans toutes ses dimensions, ainsi que celle des ouvrages hydroagricoles et hydrauliques au niveau communal. Ils ont été installés principalement par des projets et programmes actifs dans la zone, œuvrant pour la mise en œuvre de la GIRE territoriale en appui au gouvernement du Sénégal et pour l'application du PAGIRE à travers les Plans Locaux de Gestion Intégré des Ressources en Eau (PLGIRE).

2.1.1 Comités Communaux de l'Eau (CCE)

Le Comité Communal de l'Eau (CCE) constitue l'entité mère qui regroupe toutes les autres entités en lien avec l'eau à l'échelle de la commune. Ce cadre est composé par l'ensemble des acteurs de l'eau à savoir les usagers domestiques, les Association des Usagers du Forage (ASUFOR), les exploitants agricoles, les forestiers, les services techniques, la collectivité etc. Il est d'ailleurs présidé par le maire ou son représentant pour assurer l'accompagnement du comité par la municipalité. Le CCE assure la validation et la mise en œuvre des stratégies, plans d'actions, matrice des indicateurs et projets initiés dans le domaine de l'eau sur le territoire de la commune. Il garantit la coordination, le reportage, le suivi et l'évaluation de l'exécution des plans d'actions et plan de travail. Les travaux de Karambiri (2017), au Burkina Faso, ont révélé un cadre similaire aux CCE : les Comités Locaux de l'Eau (CLE). Ce sont des instances locales de concertation, de promotion, d'animation et d'échanges associant tous les acteurs intervenant localement dans la gestion des ressources en eau. Cependant, la promotion et la vulgarisation des CCE dans la SUGP Moyenne-Casamance restent à apprécier. Près de 88 % des personnes enquêtées (figure 2) déclarent ne pas connaître les cadres locaux de gestion de l'eau et, par conséquent, n'y ont jamais adhéré. Seuls 12 % affirment les connaître et en être membres (figure 2). Ces résultats mettent en évidence une faible connaissance de ces dispositifs, malgré leur rôle essentiel dans la gestion des ressources hydriques.

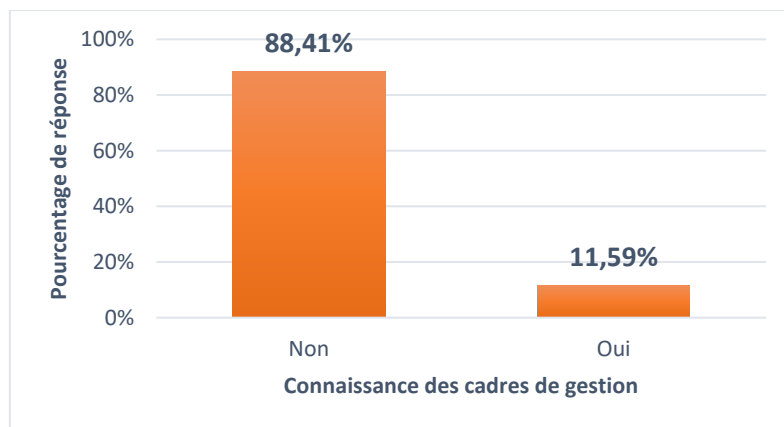


Figure 2 : Connaissance des cadres locaux de gestion (Source : enquêtes, DIOP.F, 2025)

2.1.2 Comités de forage villageois

Des comités de pilotage de Forage (CPF) et des Comités de Gestion de Forage (CGF) sont notés dans la zone. Le comité de pilotage a été institué pour superviser les initiatives liées aux forages, en particulier ceux motorisés, dans le cadre d'un partenariat public-privé. Il est chargé de définir les orientations des études sur la gestion des forages et d'assurer leur bonne exécution. Le comité sert de levier pour une gestion participative en impliquant les usagers dans la prise de décision, cette approche renforce la durabilité des infrastructures hydrauliques (Dieng, 2014). En outre, le comité assure la représentation des usagers et la démocratisation de la gouvernance de l'eau. Par ailleurs, cette démocratisation favorise la reproduction des hiérarchies locales, des tensions entre les règles établies et les pratiques sociales (Lhoste, 2019).

2.1.3 Comités de vallée et leurs modes de fonctionnement

Après construction des ouvrages hydro-agricoles ; digues, barrages, points d'eau pastoraux, des comités sont installés pour la gestion de ces ouvrages. Il s'agit principalement des comités de vallées, des comités de suivi des points d'eau pastoraux, etc. Les vallées rizicoles sont régies par des instances locales de coordination qui assurent la gestion collective des ressources hydriques et des activités agricoles. Ces instances reposent sur un dispositif institutionnel articulant acteurs communautaires et autorités administratives. Le comité est chargé de gérer l'eau à l'échelle des parcelles et réguler les ouvrages par moment. La régulation des ouvrages hydrauliques est confiée à un gestionnaire d'ouvrage, chargé de l'ouverture et de la fermeture des vannes en période pluviale. Cette opération est décidée de manière collégiale par l'ensemble des villages riverains de la vallée, traduisant une gouvernance participative de l'eau.

Sous la supervision du sous-préfet de l'arrondissement, les chefs de villages organisent régulièrement des réunions, particulièrement à l'approche de l'hivernage, afin de planifier la distribution de l'eau et d'assurer une coordination intercommunautaire. Les comités de vallées sont généralement installés dans des vallées aménagées et sont composés des habitants des villages qui polarisent la vallée. Chaque comité de gestion est composé d'un chef de village et de représentants des producteurs agricoles issus des différentes localités concernées, garantissant une représentativité des acteurs socio-économiques.

Ces comités connaissent aujourd'hui une redynamisation institutionnelle grâce aux interventions de projets publics, tels que le Projet de Développement des eaux pour le Développement des Chaines de Valeur (PROVALE-CV) dans la région de Sédhiou, qui visent

à renforcer la gouvernance locale, la durabilité des pratiques agricoles et l'efficacité de la gestion des ressources hydriques.

2.1.4 Plateformes de sociétés civiles

A l'image des plateformes sous régionales comme l'Alliance d'Afrique Francophone pour l'eau et l'Assainissement (AAEFA), le Réseau Eau Société Civile Afrique de l'Ouest, la Plateforme de coordination des Organisations de la société civile sur l'Eau et l'Assainissement (POSCEAS), il existe à l'échelle de la Casamance une Plateforme Multi Acteurs (PMA) autour de la gestion de l'eau installée dans le cadre du Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS). La PMA est une instance regroupant les acteurs au niveau régional qui donne des recommandations afin d'orienter sur les bonnes pratiques d'irrigation et de maîtrise de l'eau dans les vallées et les exploitations agricoles.

Compte tenu de leur diversité et de leurs rôles différents, les cadres de gestion constituent des moyens efficaces pour une gestion inclusive des ressources en eau ainsi que des ouvrages hydrauliques dans la SUGP Moyenne-Casamance. Ils émergent comme une réponse aux défis d'implication des communautés dans les processus décisionnels ainsi qu'à la promotion des bonnes pratiques de gestion de l'eau à l'échelle des communes à travers le plaidoyer, le suivi-évaluation des politiques, et la mobilisation sociale (GWP, 2022). Ces instances contribuent à la gestion inclusive en poussant à davantage de dialogue et de transparence dans les processus décisionnels locaux, nationaux et sous régionaux (Coalition eau, 2009).

2.2 Valorisation de l'eau productive

L'intervention des projets et programmes qui se sont lancés dans une dynamique de promouvoir la répartition équitable de l'eau productive pour une agriculture durable, inclusive et performante mais aussi, pour la disponibilité et l'accessibilité à l'eau pour la satisfaction des besoins fondamentaux. Le PROVALE-CV est l'un des projets de l'Etat du Sénégal financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) visant à améliorer la maîtrise et la disponibilité de l'eau intervenant dans 8 régions dont Sédhiou. Son intervention s'oriente vers des aménagements hydroagricoles notamment les aménagements des vallées ou des digues de retenue et des digues anti-sel (planche de photo1). Ces aménagements se font dans le but d'assurer un partage équitable de la ressource en eau pour le développement de la riziculture et du maraîchage. Le PROVALE-CV intervient dans l'aménagement de périmètres maraîchers avec installation de mini forage pour faciliter la disponibilité de l'eau et la production durant toute l'année. Elle est conjuguée à la Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI), une structure de développement agricole et rural qui œuvre dans le développement rural intégré. La SODAGRI donne un appui technique aux producteurs à travers des conseils agricoles, accompagne l'obtention d'intrants de qualité, la formation des producteurs et la dotation en matériels agricoles. Cet accompagnement technique qu'offre la SODAGRI associée à l'appui du PROVALE-CV oriente les producteurs vers une agriculture et des productions plus durables. Accompagner la distribution et la valorisation de l'eau productive, permet de sécuriser l'approvisionnement et de rendre la gestion plus participative (DYTEAS, 2023).



Planche 1 : Vallée de Sindima aménagée par le PROVALE-CV (
Prise de vues : DIOP.F, 2025.

2.3 Promotion de la GIRE territoriale

2.3.1 Intervention du projet SEN'GIRE.

Dans le but de mettre en œuvre la GIRE territoriale, l'ONG ACRA a bénéficié du financement de l'Union Européen pour un projet sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau à Sédhiou dans les SUGP Moyenne-Casamance et Soungrougrou. L'objectif global de ce projet était de développer les mécanismes de coordination et de participation des acteurs à la GIRE par l'amélioration de la gouvernance de l'eau et la diffusion des connaissances selon la stratégie nationale du PAGIRE 2008-2015. Le projet GIRE Sédhiou vise à créer un environnement favorable à la mise en place des mécanismes de gestion partagés et intégrés des ressources en eau, au niveau des institutions locales jusqu'au niveau des populations. Il s'agit d'une approche novatrice au Sénégal qui a été définie à partir de 2007 avec le PAGIRE. En particulier, elle s'appuie sur la gouvernance participative et sur la concertation entre les acteurs et usagers de l'eau d'un même bassin-versant. Dans ce cadre, le projet GIRE déroule trois axes d'action : actualisation des informations, définition de la gestion planifiée, mise en place de cadres de concertations. Dans ces activités, le projet Acra SEN'GIRE est intervenu dans neuf (09) communes de la SUGP Soungrougrou et quinze (15) communes de la SUGP Moyenne-Casamance. Les activités du projet tournaient autour de la création d'une base de données numérisées, du renforcement des collectivités et des services décentralisés, de la définition des PLGIRE, de la vulgarisation des informations et des formations, et de la création des Comités Locaux de l'Eau. Ces derniers installés par le projet Acra SEN'GIRE aujourd'hui appelés Comités Communaux de l'Eau (CCE) constituent l'entité regroupant tous des acteurs de l'eau et le cadre incontournable pour la gestion de l'eau dans la commune. A travers les dispositions et les interventions du projet, l'ensemble des acteurs sont avertis sur les bonnes pratiques de gestion de l'eau, ce qui a permis de jeter les bases de la GIRE dans les communes cibles du projet. Cette initiative de territorialisation de la GIRE fortement prisée est reconduite par d'autres partenaires dans le but de continuer le processus.

2.3.2 Exemple Projet USAID-GIRE

Le projet USAID-GIRE, mis en œuvre dans les Unités de Gestion et de Planification (UGP) de la Casamance et de la Vallée du Fleuve Sénégal, vise à promouvoir une croissance économique inclusive par une gestion améliorée et équitable des ressources en eau, au bénéfice des

générations présentes et futures. Il a particulièrement soutenu l'État du Sénégal, à travers la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPPE), dans la mise en place effective des comités consultatifs de l'eau à l'échelle territoriale. Ces instances, prévues par l'arrêté ministériel relatif à l'organisation et au fonctionnement des cadres de concertation dans les UGP et SUGP, constituent des espaces de dialogue et de gouvernance participative, renforçant la transparence, l'équité et la durabilité dans la gestion des ressources hydriques. La mise en œuvre de la GIRE à l'échelle territoriale fixe des règles de gestion et d'allocation de la ressource en eau au sein du territoire. Cependant, ces règles restent méconnues pour la plupart des acteurs. En effet, près de 57 % des répondants (figure 3) affirment que les règles de gestion ne sont pas respectées. Le non-respect des règles de gestion efficiente découle d'une méconnaissance de l'existence de ces instances, ce qui compromet la bonne gestion des ressources en eau et affaiblit la gouvernance inclusive. Sans connaissance et appropriation des règles de gestion par les acteurs locaux, l'approche participative reste théorique et ne produit pas les effets attendus sur la gouvernance inclusive (Diop, 2017).

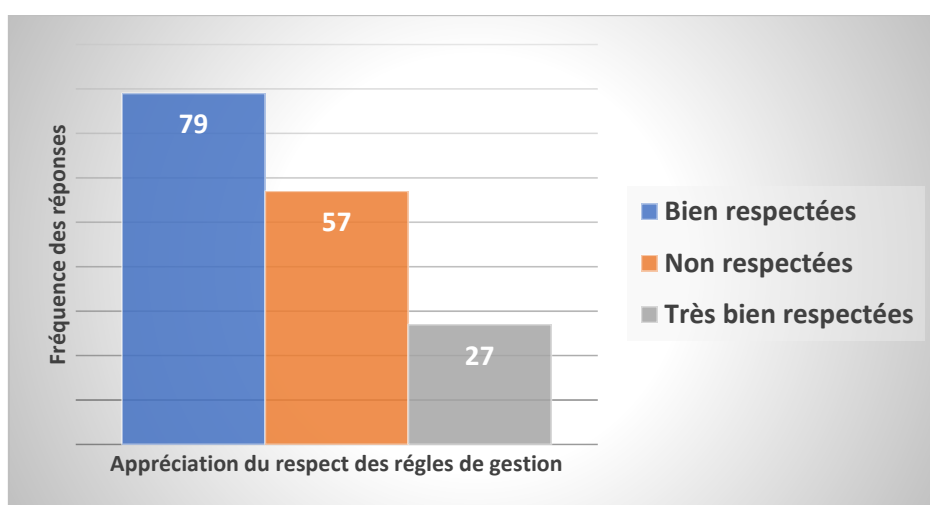


Figure 3 : Appréciation du respect des règles de gestion
Source : enquêtes, Diop, 2024)

Selon Frédéric (2012), la GIRE n'a toujours pas atteint ses objectifs dans les pays dits en développement. Il associe ce fait à un manque de financement, à l'implication politique sur le terrain et au manque de capacités humaines et institutionnelles. Lors de sa mise en œuvre, USAID-GIRE a soutenu la redynamisation de cinq (05) CCE dans la région de Sédhiou précisément dans les SUGP Moyenne-Casamance et Soungrougrou. Cela s'est fait par un renouvellement de ces instances, et un appui à l'élaboration de plans d'action que les CCE ont entamé la mise œuvre. L'intervention du projet USAID-GIRE est axée sur un ensemble d'éléments contribuant à la promotion de la GIRE territoriale pour permettre aux communautés d'adopter les bonnes pratiques de gestion de l'eau.

2.3.2.1 Redynamisation des Comités Communaux de l'Eau (CCE)

La reconstitution des bureaux des CCE constitue une étape stratégique permettant de redéfinir les missions, les prérogatives et les responsabilités des membres. Dans ce processus, les villages exerçant une polarisation sur l'ensemble de la commune sont tenus de déléguer une entité villageoise ou une personne morale afin d'assurer une représentation équitable lors de l'Assemblée de mise en place ou de renouvellement.

Au cours de cette Assemblée, les parties prenantes déterminent le mode de désignation des instances, soit par un vote immédiat, soit par une procédure consensuelle. Le dernier renouvellement s'est opéré selon une approche consensuelle, intégrant explicitement la dimension du genre et le maillage territorial (photo1). Cette modalité vise à renforcer la légitimité du comité, à favoriser la collaboration inter-villageoise et à garantir l'implication de l'ensemble des acteurs dans les actions de gouvernance de l'eau.

Ainsi, les villages sont invités à promouvoir des approches participatives de gestion de l'eau, articulées autour de principes de représentativité, d'équité et de durabilité. Cette structuration contribue à l'institutionnalisation d'une gouvernance locale inclusive et à l'appropriation collective des enjeux liés à la ressource hydrique.



Photo 1 : Assemblée générale de renouvellement du bureau du CCE de Bambali
Prise de vues : DIOP.F, 2025.

2.3.2.2 *Mise en œuvre plan d'action des CCE*

À la suite du renouvellement des CCE et de l'élaboration des plans d'action, des renforcements thématiques ont été menés à la demande des communautés. Ces formations ont permis aux communautés, à travers les membres des comités, d'acquérir des notions sur la gestion de l'eau, la police de l'eau et le nouveau cadre de la GIRE en vue d'une meilleure prise en compte de la GIRE locale et des préoccupations sur l'hydraulique rurale. La réglementation sur la police de l'eau faisant l'objet de partage entre les experts de la DGPPE et la communauté a renforcé leur compréhension sur des questions réglementaires, notamment la régularisation des ouvrages hydrauliques (autorisations et/ou déclarations) pour construction de puits, de forage ou des aménagements sur un cours d'eau. La police de l'eau sert également d'outils technique de gestion de conflits (Baron *et al.*, 2022).

Afin d'aborder la problématique de la gestion de l'eau de façon spécifique aux différentes réalités communales, les plans d'action ont été fait sur mesure tenant compte des particularités et des besoins de chaque territoire pour permettre à la GIRE de s'y adapter (Frédéric, 2012). Ainsi, aller dans le sens d'une GIRE plus pragmatique, c'est-à-dire consciente du contexte local d'implantation, serait intéressant. C'est à cet effet que des campagnes de sensibilisation communautaire ont été déroulées dans certaines localités. Des moments de démultiplication des formations reçues et de promotion des bonnes pratiques de gestion de l'eau (photo 2). Les thèmes abordés concernaient principalement les changements climatiques, la gestion des déchets, l'utilisation rationnelle de l'eau dans les espaces de production ainsi que l'usage d'engrais naturels, etc.



Photo 2 Sensibilisation communautaire à Boudiémarr par le CCE de Bambali,
Prise de vues : DIOP.F, 2025.

Des activités de reboisement ont également été initiées par les membres des CCE (photo 3) mobilisant hommes, femmes et jeunes. Il s'agissait d'un reboisement d'*Avicennia germinans* pour atténuer la salinité de l'eau et des terres qui se ressentent de plus en plus par les communautés de la commune de Bambali.



Photo 3 : Activité de reboisement de *Avicennia germinans* initié par le CCE de Bambali dans le village de Massaria

Prise de vues : DIOP.F, 2025.

Ces aspects totalement pratiques ont permis aux communautés de comprendre le rôle crucial qu'elles peuvent jouer dans la gestion des ressources en eau au sein de leur commune et selon l'activité qu'elles pratiquent. Cette prise de conscience est l'essence de l'inclusion dans la gestion de la ressource en eau. Après tout, le caractère de standardisation et d'uniformisation de la gestion de l'eau doit être remis en question. Les « bonnes pratiques » ne sont ni bonnes ni mauvaises mais elles doivent être ajustées en fonction du contexte locale (Moernaut, 2020).

III.DISCUSSION

La problématique de la disponibilité de l'eau se réduit aujourd'hui à sa gestion. Jusqu'à très récemment, la gestion de l'eau s'est faite de façon traditionnelle. Ainsi, la GIRE vient en appoint à la gestion traditionnelle et individuelle de la ressource en eau. Ce processus d'innovation de la gestion de l'eau promu par la GIRE nécessite une association d'acteurs à l'échelle du bassin-versant et l'intégration des dimensions sociale, économique et environnementale (Traoré et Eveline, 2017).

Toutefois, son opérationnalisation dans les contextes locaux, notamment en Afrique de l'Ouest, révèle des écarts importants entre principes normatifs et pratiques effectives. En effet, le problème de gouvernance que souffre ce secteur est lié d'une part à l'insuffisance financière et la crise institutionnelle dont subit l'hydraulique rurale (Sané *et al.*, 2020). Les résultats observés en Moyenne Casamance confirment les limites de la territorialisation de la GIRE. L'étude récente de Sane *et al.* (2025) met en évidence l'absence de structures locales de gestion efficaces, avec 34,2 % des usagers déclarant un vide institutionnel et 46 % évoquant des pratiques non régulées. Cette situation traduit une faible appropriation locale des cadres de gestion, malgré l'existence d'un cadre national structuré comme le PAGIRE au Sénégal. Ce décalage rejoint les analyses de Siri (2021) au Burkina Faso, qui souligne que la GIRE, bien qu'institutionnalisée, est souvent traduite différemment selon les contextes locaux, générant des résistances et des conflits d'acteurs. L'enjeu central reste l'inclusion des acteurs et des savoirs traditionnels dans cette nouvelle forme de gestion. La création d'instances de gestion à l'échelle des sous-bassins est identifiée comme une priorité pour améliorer la régulation et la coordination des usages de la ressource en eau (Sane *et al.*, 2025).

CONCLUSION

L'État du Sénégal évolue vers une gestion plus intégrée et participative des ressources en eau, en témoigne cette large gamme de documents sur la politique de l'eau actualisée à l'image du SDAGE Casamance, du code de l'eau, du nouveau cadre de la GIRE etc. Les concertations nationales dans le domaine de l'eau visent à ajuster les politiques et à renforcer le cadre institutionnel pour mieux répondre aux besoins importants en eau de la population et des producteurs ainsi qu'aux défis environnementaux liés aux modes d'utilisation de la ressource. Cette approche de territorialisation de la gestion intégrée des ressources en eau contribue à fédérer les instances locales de gestion de l'eau à l'échelle des communes. Les comités communaux de l'eau sont ainsi une porte d'entrée pour concilier les différents usages, prioriser la distribution de l'eau à tous les usagers de l'eau. En ce sens, elles émergent à travers les renforcements de capacités sur la GIRE, la réforme de l'hydraulique rural et la réglementation de la police de l'eau dont ont bénéficié les membres des comités locaux sanctionnée par des actions de sensibilisation communautaire sur l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement et de la préservation des ressources naturelles. L'intégration de tous les acteurs dans la gestion de l'eau permettra de mieux répondre aux préoccupations de l'eau liées à la disponibilité ainsi qu'à la gouvernance. L'émergence des dispositifs de gestion locale de l'eau est un pan pour la participation, la résilience et l'adaptation aux réalités locales. Cependant elle doit être encadrée et coordonnée pour éviter les dérives et renforcer la gouvernance inclusive.

BIBLIOGRAPHIE

- Catherine Baron, Yamba Siri et Anne Belbéoc'h**, « La GIRE : un modèle voyageur confronté à la revanche de territoires », *Revue internationale des études du développement* [En ligne], 248 | 2022, mis en ligne le 01 avril 2022, consulté le 13 mars 2026. URL : <http://journals.openedition.org/ried/420> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ried.420>
- Coalition eau, 2009. Etat des lieux des collectifs d'organisations de la société civile du secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique de l'ouest. 20 p
- DGPRES, 2023. Etude hydrogéologique et hydrologique de la Casamance et du Sénégal oriental. 7ième rapport global de l'étude projet eau assainissement en milieu rural, 56p.
- DGPRES, 2007. Plan d'Action pour la Gestion Intégrée de Ressources en eau
- Dieng, B., 2014. La gestion des ASUFOR. Programme eau assainissement, 25p.
- Diop, P. (2017). Vers une stratégie de gestion participative multi-usages de la ressource en eau dans le delta du fleuve Sénégal : processus de décision et outils de régulation autour du lac de Guiers (Thèse de doctorat, Université Paris-Saclay, 370p).
- Diouf, k. Hellier, E. Fall, A.N. Taibi, A. Kane, A et Ballouche, A., 2024. Les inégalités environnementales d'accès à l'eau en espace rural : défauts de gouvernance de la ressource ou problématique de justice spatiale ? Le cas de l'axe Gorom Lampsar (delta du fleuve Sénégal), VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Open edition, en ligne URL : <https://doi.org/10.4000/11qkz>
- DYTAES, 2023. Eau productive au Sénégal : Pour un accès équitable et une gestion durable de l'eau par les exploitations familiales, Policy Biref, 4p.
- Global Water Partnership – Afrique de l'Ouest (GWP-AO). (2023). *GWP-AO en action 2022 : Rapport annuel 2022 du Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest*. Global Water Partnership – Afrique de l'Ouest. Récupéré de https://www.gwp.org/globalassets/global/gwp-waf_files/rapport-annuel-2022/gwp_ao_en_action_2022_leger.pdf
- Julien, F. (2012). La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne : Paradigme occidental, pratiques africaines. Presses de l'Université du Québec (ISBN 978-2-7605-3449-0, collection Géographie contemporaine).
- Karambiri, B.L.C.N., 2017. Vulnérabilité climatique et gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin-versant du Sourou au Burkina Faso. Thèse de doctorat unique de géographie, Université Ouaga 1/professeur Joseph Ki-Zerbo, 237p.
- Lhoste, G. (2019). Réformer, former et fonctionner : les comités d'usagers. In *Économie politiques de l'eau en Afrique. L'État et les usagers en quête de développement durable* (pp. 129–164). Paris : Éditions de l'EHESS. Récupéré de <https://books.openedition.org/enseditions/13591>
- Moernaut, M. (2020). La Gestion Intégrée des Ressources en Eau : Un guide de recherche participatif à l'encontre des pressions et des vulnérabilités exercées sur les usagers de l'eau Cas à Mboro-Darou Khoudoss au Sénégal. Mémoire de master en Sciences et Gestion de l'Environnement. Université de Liège. 107p
- Sane, B., Sane, T., & Sane, Y. (2025). Gestion de l'eau et activités agricoles dans la moyenne Casamance. *African Scientific Journal*, 3(31).
- Siri, Y. (2021). Diffusion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au Burkina Faso. Université Toulouse 2.
- Sane, B., Ndaw, M. C. I., Faye, C., & Sane, Y. (2020). Accès à l'eau potable dans le département de Nioro (Kaolack, Sénégal) : De l'intérêt affiché par les acteurs à l'appréciation des populations sur la réalisation des infrastructures d'adduction en eau. *EWASH & TI Journal*, 4(1), 315-324. <http://revues.imist.ma/?journal=ewash-ti/>.

Traoré R., Eveline MFW. (2017). Femmes Et Gestion Communautaire De L'eau Au Burkina Faso : Enjeux Et Perspectives, Case Studies Journal ISSN (2305-509X) – Volume 6, Issue 1–Jan-2017 <http://www.casestudiesjournal.com> page 57.

UEMOA, GWP-AO, PED et PNUE-DHI (2024). Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA, Ouagadougou, Burkina Faso. 401PP

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

1- Contexte, Justification et Objectifs du journal

Le développement des territoires ruraux est une préoccupation prise en compte par de nombreux organismes internationaux que nationaux à travers les projets et programmes de développement.

En Afrique, le défi du développement est indissociable du devenir des espaces ruraux. Les territoires ruraux sont caractérisés par d'importantes activités rurales qui influencent sur la dynamique du monde rural et la restructuration des espaces ruraux.

En effet, de profondes mutations s'observent de plus en plus au sein du monde rural à travers les activités agricoles et extra agricoles. Des innovations s'insèrent dans les habitudes traditionnelles des ruraux. Cela affecte sans doute le système de production des biens et services et les relations entre les villes et campagnes.

Ainsi, dans ce contexte de mutation sociétale, de nouvelles formes d'organisation spatiale s'opèrent. Ces nouvelles formes dénotent en partie par les différents modes de faire-valoir. Aussi, plusieurs composantes environnementales sont-elles impactées et nécessitent donc une attention particulière qui interpelle aussi bien les dirigeants politiques, les organismes non étatiques et les populations locales pour une gestion durables des espaces ruraux.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation, le développement à la base implique toutes les couches sociales afin d'amorcer réellement le développement. Ainsi, la femme rurale, à travers le rôle qu'elle joue dans le système de production de biens et services, mérite une attention particulière sur le plan formation, information et place dans la société en pleine mutation.

Enfin, en analysant le contexte socioculturel et l'évolution de la croissance démographique que connaissent les campagnes, les questions d'assainissement en milieu rural doivent de plus en plus faire l'objet des préoccupations majeures à tous les niveaux de prises de décision afin de garantir à tous un cadre de vie sain et réduire l'extrême pauvreté en milieu rural.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) du Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREa) s'inscrit dans la logique de parcourir de façon profonde tous les aspects liés au monde rural. A ce titre, les axes thématiques prioritaires ci-après seront explorés.

1- Foncier et systèmes agraires, 2-Agroécologie et expertise agricole, 3-Changements climatiques et Développement Rural, 4-Dynamique des espaces frontaliers et développement socio-économique

Axe 1 : Foncier et systèmes agraires

- ✓ Mutations spatiales et dynamique des espaces ruraux ;
- ✓ Gestion du foncier rural et environnementale ;
- ✓ SIG et gestion des territoires ruraux ;
- ✓ Gouvernance et planification des espaces ruraux

Axe 2 : Agroécologie et expertise agricole

- ✓ Activités agricoles et sécurité alimentaire ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Artisanat rural ;
- ✓ Territoires, mobilité et cultures
- ✓ Business et Agroécologie

Axe 3 : Changements climatiques et Développement Rural

- ✓ Agriculture et adaptations paysannes face aux CC
- ✓ Eau et agriculture
- ✓ Climat, aménagements hydroagricoles ;
- ✓ Femmes, activités rurales et CC ;

Axe 4 : Dynamique des espaces frontaliers et développement socio-économique

- ✓ Echanges transfrontaliers dans les espaces ruraux ;
- ✓ Hygiène et assainissement en milieu rural
- ✓ Echanges transfrontaliers et Cohésion Sociale
- ✓ Développement local et CC ;
- ✓

2. Instructions aux auteurs

2.1. Politique éditoriale

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) publie des contributions originales en français ou en anglais dans tous les domaines de la science sociale. Les contributions publiées par le journal représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) est semestrielle. Il apparaît deux fois par an, tous les six mois (juin et décembre).

2.2. Soumission et forme des manuscrits

Le manuscrit à soumettre au journal doit être original et n'ayant jamais été fait objet de publication au paravent. Le manuscrit doit comporter les adresses postales et électroniques et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Ce manuscrit soumis au journal doit impérativement respecter les exigences du journal.

La période de soumission des manuscrits est de : 28 février au 30 mars 2026.

Retour d'évaluation : 30 avril 2026.

Date de publication : 30 juin 2026.

Les manuscrits sont envoyés sur le mail du journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) à l'adresse : journalgrad35@gmail.com ou jgradinfos@gmail.com avec copie à Monsieur Moussa GIBIGAYE : moussa_gibigaye@yahoo.fr

2.2.1. Langue de publication

J_GRAD publie des articles en français ou en anglais. Toutefois, le titre, le résumé et les mots clés doivent être donnés dans deux langues (anglais et français).

2.2.2. Page de titre

La première page doit comporter le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète. Elle devra comporter également un titre courant ne dépassant pas une soixantaine de caractères ainsi que l'adresse postale de l'auteur, à qui les correspondances doivent être adressées.

- Le titre de l'article est en corps 14, majuscule et centré avec un espace de 12 pts après le titre (format > paragraphe > espace après : 12 pts).
- Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître en corps 12, majuscule et centré et en italique.
- Les coordonnées des auteurs (appartenance, adresse professionnelle et électronique) sont en corps 10 italique et alignés à gauche.

2.2.3. Résumé

Le résumé comporte de 250 à 300 mots et est présenté en Français et en Anglais. Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure et doit être lisible. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Le résumé est accompagné d'au plus 05 mots-clés. Le résumé et les mots-clés sont composés en corps 9, en italique, en minuscule et justifiés.

2.2.4. Introduction

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été réalisée. Elle doit permettre au lecteur de juger de l'étude et d'évaluer les résultats acquis.

2.2.5. Corps du sujet

Le corps du texte est structuré suivant le modèle Imre. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la présentation.

2.2.5.1 Introduction

L'introduction doit indiquer le sujet et se référer à la littérature publiée. Elle doit présenter une question de recherche.

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix de la question de recherche et de la démarche scientifique.

2.2.5.2 Matériel et méthodes

Cette partie doit comprendre deux volets : présentation succincte du cadre de recherche et l'approche méthodologique adoptée.

2.2.5.3 Résultats

Les résultats sont présentés sous forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

2.2.5.4 Discussion

La discussion met en rapport les résultats obtenus à ceux d'autres travaux de recherche. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de la recherche. A cet effet, il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

2.2.6 Conclusion

Cette partie résume les principaux résultats et précise les questions qui attendent encore des réponses.

Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique.

L'ensemble du texte est en corps 12, minuscule, interligne simple, sans césure dans le texte, avec un alinéa de première ligne de 5 mm et justifié (Format > paragraphe > retrait > 1ère ligne > positif > 0,5 cm). Un espace de 6 pts est défini après chaque paragraphe (format > paragraphe > espace après : 6 pts). Les marges (haut, bas, gauche et droite) sont de 2,5 cm.

- Les titres (des parties) sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale
- La hiérarchie et le format des titres seront les suivants :

Titre de premier ordre : (1) MAJUSCULE GRAS justifié à gauche

Titre de 2ème ordre : (1-1) Minuscule gras justifié à gauche

Titre de 3ème ordre : (1-1-1) Minuscule gras italique justifié à gauche

Titre de 4ème ordre : (1-1-1-1) Minuscule maigre ou puces.

2.2.7. Rédaction du texte

La rédaction doit être faite dans un style simple et concis, avec des phrases courtes, en évitant les répétitions.

2.2.8. Remerciements

Les remerciements au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être adressés en terme concis.

2.2.9. Références Bibliographiques

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'Auteur, année de publication, pages citées)
;

Exemples :

1-Selon C. Mathieu (1987, p. 139) aucune amélioration agricole ne peut être réalisée sans le plein accord des communautés locales et sans une base scientifique bien éprouvée ;

2-L'autre importance des activités non agricoles, c'est qu'elles permettent de sortir les paysans du cycle de dépendance dans laquelle enferment les aléas de la pluviométrie (M. Gueye, 2010, p. 21) ;

3-K. F. Yao *et al.*, (2018, p.127), estime que le conflit foncier intervient également dans les cas d'imprécision ou de violation des limites de la parcelle à mettre en valeur. Cette violation des limites de parcelles concédées engendre des empiètements et des installations d'autres migrants parfois à l'issue du donateur.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.). Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

2.2.10. Références bibliographiques

Citation

ATTA, K. J. M., & N'GUESSAN, K. F. (2025). IMPACT DE LA PRESSION ANTHROPIQUE SUR LA FORÊT CLASSÉE DE BESSO (ADZOPE, COTE D'IVOIRE). Journal de géographie rurale appliquée et développement (J_GRAD), 5 (2), 1-18. <https://doi.org/10.5281/zenodo.14670540>

SAHABI HAROU, A., & KIARI FOUGOU, H. (2025). N OVERVIEW OF FARMER'S WATER USERS' ASSOCIATION INVOLVEMENT AND EFFICIENCY IN DJIRATAWA HYDRO- AGRICULTURAL PLANNING, NIGER. Journal de géographie rurale appliquée et développement (J_GRAD), SPE (1), 95-104. <https://doi.org/10.5281/zenodo.14718721>

Dars. ATCHIBA, S. J., Dr OLOUKOI, J., Dr. MAZO, I., Prof. TOKO IMOROU, I., & (2025). CARTOGRAPHIE PREDICTIVE DE L'OCCUPATION DES TERRES DANS LA COMMUNE DE KANDI. *Journal de géographie rurale appliquée et développement (J_GRAD)*, SPE (1), 123-138. <https://doi.org/10.5281/zenodo.14718878>

ABDOULAYE AMIDOU Moucktarou, KPETERE Jean, SABI YO BONI Azizou, ABOUBAKAR Sahabou, 2023, Commercialisation du bois-energie et amélioration des conditions de vie a karimama au nord Bénin. *Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement* N° 002, vol 4, décembre 2023, pp. 05-20. <https://doi.org/10.5281/zenodo.11561806>

Galtier F, David-Benz H, Subervie J, Egg J. 2014. Agricultural market information systems in developing countries: New models, new impacts. *Cahiers Agricultures* 23 (4-5) : 232-244. <https://doi.org/10.1684/agr.2014.0715>.

Article dans revue sans DOI

GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU Auguste, SABI YO BONI Azizou, HOUNSOUNOU Julio, ISSIFOU Abdoulaye et DOSSOU GUEDEGBE Odile, 2017, Lotissement et mutations de l'espace dans la commune de Kouandé. *Revue Scientifiques Les Cahiers du CBRST*, 12, 237-253

Ouvrages, rapport

IGUE Ogunsola John, 2019, *les activités du secteur informel au Bénin : des rentes d'opportunité à la compétitivité nationale*, Paris, France, Karthala, 252 p.

Articles en ligne

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

Chapitre d'ouvrage

OFOUEME-BERTON Yolande, 1993, Identification des comportements alimentaires des ménages congolais de Brazzaville : stratégies autour des plats, in Muchnik, José. (coord.). *Alimentation, techniques et innovations dans les régions tropicales*, 1993, Paris, L'harmattan, 167-174.

Thèse ou mémoire :

FANGNON Bernard, 2012, *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socioéconomiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, 308 p.

2.3. Frais d'inscription

Les frais de soumission sont fixés à 50.000 FCFA (cinquante mille Francs CFA) et payés dès l'envoi du manuscrit.

Conformément à la recommandation du comité scientifique du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (J_GRAD), les soumissionnaires sont priés de bien vouloir s'acquitter de leur frais de publication dès la première soumission sur la plateforme de gestion des publications du Journal. Les articles ne seront envoyés aux évaluateurs qu'après paiement

par les auteurs des frais d’instruction et de publication qui s’élèvent à cinquante mille francs **(50.000 F CFA)** par envoi, **RIA, MONEY GRAM, WU** ou par **mobile money (Préciser les noms et prénoms)** à **Monsieur GIBIGAYE Moussa, ou Mobile Money à SABI YO BONI Azizou** au numéro **+229 97 53 40 77** (WhatsApp). Le reçu doit être scanné et envoyé à l’adresse suivante **<journalgrad35@gmail.com>** avec copie à Monsieur **Moussa GIBIGAYE <moussa_gibigaye@yahoo.fr>**.

2.4. Contacts

Pour tous autres renseignements, contacter l’une des personnes ci-après,

- Monsieur Moussa GIBIGAYE +229 95 32 19 53
- Monsieur FANGNON Bernard +229 97 09 93 59
- Monsieur SABI YO BONI Azizou +229 97 53 40 77